

Moulins, le 25 AOUT 2023

## LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 26 avril 2023 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur les communes de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 27 juillet 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et propose un montant de compensation collective agricole.

Elle a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF, principalement motivé par une inconnue sur les repreneurs, à moyen terme, de l'exploitation agricole de ce parc.

De plus, certaines incohérences sont à souligner dans les données chiffrées de l'EPA sur la production ovine et le calcul du montant de compensation qui en découle.

J'émetts donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète, et par délégation,  
Le secrétaire général

Olivier MAUREL

UNITE  
M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
139 rue Vendôme  
69477 LYON Cedex 06